



Surface des sites Natura 2000

Le réseau européen Natura 2000* est le plus vaste réseau de sites protégés au monde et chaque pays de l'Union européenne contribue à ce réseau. Dans le Nord - Pas-de-Calais, il couvre 34 010 hectares à terre et 265 104 hectares en mer. Depuis 2010, un site marin de plus de 68 000 hectares agrandit ce réseau déjà largement étoffé. La portion terrestre de Natura 2000 dans le Nord - Pas-de-Calais reste cependant très faible en dépit de la richesse et de la diversité des habitats* et des espèces régionales : elle couvre 2,7 % du territoire, ce qui la place en dernière position des régions françaises en termes de superficie relative.

Contexte

Natura 2000 est un réseau écologique européen qui concrétise l'établissement d'une politique de conservation de la nature débutée il y a plus de 30 ans. Le réseau terrestre couvre actuellement 18 % de l'Union européenne, 12,5 % de la France et 2,7 % du Nord - Pas-de-Calais.

Le réseau Natura 2000 en quelques chiffres

(source : ORB NPdC d'après ministère en charge de l'Environnement & DREAL, 2011)

| | Surface Natura 2000 terrestre (en ha) | Surface Natura 2000 en mer (en ha) | Nombre de sites (ZPS + SIC + ZSC) | Proportion du territoire terrestre |
|----------------------|---------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
| Union européenne | 76 000 000 | 20 000 000 | 27 000 | 18 % |
| France | 6 900 000 | 4 100 000 | 1 753 | 12,5 % |
| Nord - Pas-de-Calais | 34 010 | 265 104 | 42 | 2,7% |

Ce réseau de sites naturels, identifiés pour la rareté ou la spécificité de certains habitats ou espèces animales et végétales, a pour objectif de maintenir ou de rétablir une qualité biologique et écologique à l'échelle internationale. La conciliation entre les activités humaines et la préservation de la biodiversité* est recherchée.

Deux textes communautaires établissent la base réglementaire de Natura 2000 :

- la directive européenne " Oiseaux* " (1979 et révisée en 2009), qui vise à préserver les Oiseaux menacés et leurs milieux de vie (265 espèces et sous-espèces pour la France) ;
- la directive européenne " Habitats - Faune - Flore* " (1992) qui concerne en France 132 habitats, 63 espèces végétales et 86 espèces animales (hors Oiseaux), tous présentant un intérêt européen et nécessitant le cas échéant des mesures de gestion spécifiques.

Le réseau Natura 2000 résulte donc de la fusion des zones de protection spéciale (ZPS)* issues de la directive " Oiseaux " et des zones spéciales de conservation (ZSC)* issues de la directive " Habitats - Faune - Flore ". Les secteurs concernés sont nommés sites d'importance communautaire (SIC)* dans l'attente d'un classement en ZSC. Ils ont déjà reçu l'approbation de la Commission européenne mais restent en attente de l'arrêté ministériel confirmant leur désignation en ZSC.

Ces directives imposent une obligation de résultats quant au maintien en bon état de conservation* des espèces et des habitats concernés, mais pas la méthode pour y parvenir. La France a opté pour une gestion contractuelle et volontaire des sites.

Les sites Natura 2000 sont délimités selon des critères scientifiques. Néanmoins, dans un souci de concertation, les périmètres désignés sont soumis à des négociations entre les différents partenaires et acteurs locaux (forestiers, agriculteurs, élus, chasseurs, etc.). Ainsi, certains sites retenus ne reflètent pas forcément une réalité biologique mais un compromis local.

Une fois le périmètre arrêté, un comité de pilotage, composé des acteurs concernés par le site désigné, élabore un document d'objectifs (DOCOB)* grâce auquel des contrats Natura 2000* peuvent être souscrits et une charte Natura 2000* signée (avec des indications de bonnes pratiques, par exemple). Pour répondre à l'obligation précitée de résultats, les pays membres de l'Union européenne établissent une évaluation globale de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire*, avec un examen plus approfondi sur les sites du réseau Natura 2000. La prochaine évaluation aura lieu en 2013.

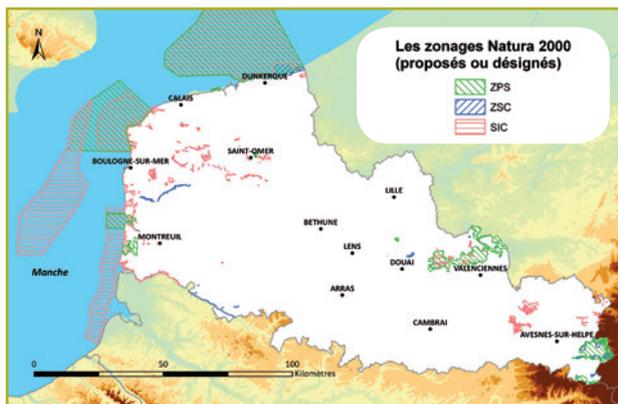
| Type de site | Surface en hectares des SIC, ZSC et ZPS | Nombre de sites |
|--|---|-----------------|
| SIC marin | 243 403 | 4 |
| ZPS marin | 173 237 | 2 |
| Surface uniquement marine sans double compte | 265 104 | 6 |
| SIC terrestre ou mixte | 12 296 | 22 |
| ZPS terrestre ou mixte | 28 868 | 8 |
| ZSC terrestre ou mixte | 6 862 | 6 |
| Surface uniquement terrestre sans double compte | 34 010 | 36 |
| TOTAL SANS DOUBLE COMPTE | 299 114 | 42 |

Le réseau Natura 2000 dans la région Nord – Pas-de-Calais (SIC, ZSC et ZPS) est constitué de 36 sites terrestres représentant 34 010 hectares (sans double compte), principalement localisés sur le littoral et dans les parcs naturels régionaux. Il comprend :

- 8 zones de protection spéciale (ZPS) ;
- 6 zones spéciales de conservation (ZSC)
- 22 sites d'importance communautaire (SIC) en attente d'arrêtés ministériels.

Il est complété en mer par deux sites classés comme ZPS : un dans le Nord (" *Bancs des Flandres* ") et un dans le Pas-de-Calais (" *Cap Gris-Nez* "), ainsi que par quatre sites d'intérêt communautaire (SIC) : un dans le Nord (" *Bancs des Flandres* ") et trois dans le Pas-de-Calais (" *Baie de Canche et couloir des trois estuaires* ", " *Récifs Gris-Nez Blanc-Nez* " et " *Ridens et dunes hydrauliques* ").

Les sites Natura 2000 (SIC, ZPS et ZSC) dans le Nord - Pas-de-Calais en 2011 (source : ORB NPdC d'après DREAL NPdC, 2011)



Ce qu'il faut en penser

Depuis 2010, un seul site marin (" *Ridens et dunes hydrauliques du pas de Calais* ") a été ajouté aux sites proposés dans le processus de désignation. Cette zone encore classée en SIC représente plus de 68 000 hectares à elle seule. La superficie marine des SIC passe ainsi de 175 223 hectares en 2010 à 243 403 hectares en 2011 (+38,9 %), le total des surfaces Natura 2000 marines sans double compte passe de 207 712 hectares à 265 104 hectares (+27,6 %). Le réseau des sites Natura 2000 terrestres ou mixtes n'a pas été modifié. Il est à noter que certains sites d'importance communautaire (SIC) sont en attente de leur classement en ZSC depuis 1999. Toutefois, l'absence d'arrêté n'est pas pénalisante puisque la protection s'applique dès la proposition du zonage en SIC.

D'après l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN), le Nord - Pas-de-Calais est une région relativement riche et diversifiée en termes de biodiversité avec notamment 49 habitats d'intérêt communautaire sur les 132 recensés en France (principalement des habitats côtiers, dunaires ou forestiers), dont 11 sont classés prioritaires.

De plus, le Nord - Pas-de-Calais compte une soixantaine d'espèces d'intérêt communautaire dont 3 espèces végétales, 33 espèces d'Oiseaux, 11 de Mammifères, 6 de Poissons et 4 d'Insectes. Toutefois, au regard de données anciennes, on constate la disparition de plusieurs espèces d'intérêt communautaire comme le Crapaud sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) ou la plante aquatique le Flûteau nageant (*Luronium natans*), au cours des cinquante à soixante dernières années.

Si le réseau Natura 2000 est dense en mer avec plus de 265 000 hectares couverts, il convient de poursuivre l'effort sur le domaine terrestre. Le réseau Natura 2000 terrestre représente 2,7 % du territoire régional, faisant de notre région la dernière du classement national en termes de couverture derrière la Haute-Normandie (3,4 %) et la Bretagne (3,7 %). Outre la faible surface occupée par les sites Natura 2000 dans le Nord - Pas-de-Calais, certains sites délimités ne reflètent pas réellement une réalité biologique. Ainsi, dans le marais audomarois où 3 700 hectares sont désignés comme site RAMSAR*, seuls 176 hectares sont classés en site Natura 2000.

Méthode

Les surfaces du réseau Natura 2000 ont été renseignées par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Nord - Pas-de-Calais en 2011.

En savoir plus

- Voir fiche 2010 " Surface des sites Natura 2000 "
- Voir fiche 2011 " Surfaces protégées "

Sites internet

- Inventaire national du patrimoine naturel : <http://inpn.mnhn.fr>
- DREAL Nord - Pas-de-Calais : <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr>
- Portail du Réseau Natura 2000 : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

* cf glossaire